

DELIBERATION N° CA 15122016-14

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS SA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016

- Vu le Code de l'Education, notamment l'article L 711-8,
- Vu les articles L 711-7, L 712-2, L 712-3, L 954-1, L 954-2, L 712-8, L 719-14, L712-10, L 713-1, L 714-2 et L 719-12/13,
- Vu l'avis favorable de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire dans sa séance du 6 décembre 2016,
- Vu la convocation au Conseil d'Administration qui a été adressée 5 jours avant la séance, conformément au règlement intérieur de l'université,
- Considérant que 30 membres étaient présents ou représentés sur les 32 qui composent le conseil : le quorum étant atteint,
  
- Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :
  - 30 voix favorables
  - ... voix défavorables
  - ... membres ne prennent pas part au vote
  - ... abstentions

décide d'autoriser l'attribution de subventions aux associations étudiantes concernant les projets présentés devant la Commission FSDIE du 16 novembre 2016.

Toulouse, le 19 décembre 2016  
La Présidente de l'université,



  
Corinne MASCALA